



Innovation et recherche

Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement de la SCHL

*PRIX TOIT D'OR POUR L'EXCELLENCE EN
RECHERCHE SUR LE LOGEMENT, PRIX
TOIT D'OR POUR LE SAVOIR EN ACTION,
ET MÉDAILLE DU PRÉSIDENT DE LA SCHL
POUR LA RECHERCHE EXCEPTIONNELLE
SUR LE LOGEMENT*

GUIDE DU CANDIDAT



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1 Introduction au Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement de la SCHL.....	4
1.2 Renseignements généraux sur la SCHL.....	5
1.3 Aperçu de la Stratégie nationale sur le logement.....	5
1.4 Stratégie nationale sur le logement – Description des programmes d'innovation et de recherche.....	5
1.5 Aperçu du Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement de la SCHL...	6
SECTION 2 – DIRECTIVES À SUIVRE POUR LE PROCESSUS DE CANDIDATURE ET LA SOUMISSION	7
2.1 Processus de traitement des candidatures reçues.....	8
2.2 Directives pour la soumission et date limite.....	8
2.2.1 Langue de la candidature.....	8
2.2.2 Directives de livraison et date limite.....	8
2.2.3 Ouverture des candidatures, période de vérification et dates limites.....	8
2.2.4 Demandes de renseignements.....	9
2.2.5 Période de validité de l'offre.....	9
2.2.6 Modification de la candidature.....	9
2.2.7 Responsabilité en cas d'erreur.....	9
2.2.8 Vérification de la candidature.....	9
2.2.9 Mention de la SCHL.....	9
2.2.10 Obligations de la SCHL.....	10
SECTION 3 – GUIDE DU CANDIDAT	10
3.1 Section A : choix du prix.....	10
3.2 Section B : description de l'équipe de recherche.....	10
3.3 Section C : critères d'admissibilité.....	11
3.3.1 Admissibilité du candidat principal.....	11
3.3.2 Admissibilité de la recherche.....	11

3.4 Section D : description de la recherche	12
3.4.1 Résumé (300 mots).....	12
3.4.2 Excellence en recherche et innovation	12
3.4.3 Répercussions démontrées de la recherche.....	13
3.5 Section E : Thème d'Utiliser des solutions réseau pour améliorer l'abordabilité du logement – Médaille du président seulement	13
3.6 Section F : Stratégie de mise en oeuvre (600 mots)	14
3.7 Section G : Lettres de recommandation.....	14
3.8 Section H : Curriculum vitae	14
SECTION 4 – PROCESSUS DE SÉLECTION	15
4.1 Évaluation de l'admissibilité	15
4.2 Comité d'examen	15
4.3 Échelle d'évaluation	15
4.4 Critères d'évaluation et pondération	16
4.4.1 Critères et pondération pour la Médaille du président de la SCHL pour la recherche exceptionnelle sur le logement	16
4.4.2 Critères et pondération pour le Prix Toit d'or pour l'excellence en recherche sur le logement	16
4.4.3 Critères et pondération pour le Prix Toit d'or pour le savoir en action	17
SECTION 5 – MODALITÉS DE FINANCEMENT.....	17
5.1 Modalités de financement	17
5.2 Cérémonie de remise des prix.....	17
5.3 Livrables	17
ANNEXE 1 – DOMAINES PRIORITAIRES DE LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT	18

Utilisation des informations et avertissement. Les informations contenues dans le présent Guide du candidat (le Guide) sont la propriété de la SCHL. Elles sont mises à la disposition du candidat et ne peuvent être utilisées que pour lui fournir des informations suffisantes pour préparer une réponse dans le cadre du processus de candidature de l'Initiative de démonstration. Vous ne pouvez pas utiliser les informations contenues dans le présent Guide à d'autres fins.

INTRODUCTION

Le présent guide s'adresse aux chercheurs qui souhaitent présenter leur candidature à l'un des prix suivants :

- **Prix Toit d'or** pour l'excellence en recherche sur le logement
- **Prix Toit d'or** pour le savoir en action

Il s'adresse également aux chercheurs qui souhaitent présenter leur candidature à la **Médaille du président pour la recherche exceptionnelle sur le logement**.

Le guide vous aidera à comprendre les prix auxquels vous posez votre candidature et à déterminer si vous y êtes admissible. Ses conseils vous permettront de soumettre une candidature de la plus haute qualité qui présente votre projet sous son meilleur jour. Le guide contient également des détails importants sur le programme pour que votre candidature soit complète et puisse être examinée en bonne et due forme.

SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cette section contient des renseignements généraux sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la Stratégie nationale sur le logement (SNL), les programmes d'innovation et de recherche de la SNL et le Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement de la SCHL.

1.1 Introduction au Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement de la SCHL

Le Programme de prix souligne les principales réalisations et rend hommage à la recherche de calibre mondial sur le logement. Les prix visent à reconnaître les activités influentes et novatrices des chercheurs canadiens dans le domaine de la formation en recherche, de la mobilisation des connaissances et de la sensibilisation en matière de logement. Ils appuient également les équipes de recherche qui produisent cette information précieuse afin qu'elles puissent élargir leurs travaux et partager leurs connaissances avec les décideurs de tout le Canada. Ces prix ont été créés pour mettre à profit et appuyer une culture du savoir axée sur la recherche dans tous les domaines liés au logement, y compris les sciences humaines, la santé et la technologie. Les prix seront décernés aux meilleures candidatures sur le plan de l'innovation et de l'excellence en recherche qui ont des répercussions sur la recherche en général et qui comblent des lacunes en application des connaissances dans les domaines d'intervention prioritaires de la SNL (voir l'annexe A).

1.2 Renseignements généraux sur la SCHL

En tant qu'autorité en matière d'habitation au Canada, la SCHL contribue à la stabilité du marché de l'habitation et du système financier. Elle vient en aide aux Canadiens éprouvant des besoins en matière de logement. Elle fournit des résultats de recherche et des conseils objectifs aux gouvernements, aux consommateurs et au secteur de l'habitation du Canada. La SCHL exerce ses activités en s'appuyant sur trois principes fondamentaux : gestion prudente des risques, solide gouvernance et transparence.

La SCHL est une société d'État dirigée par un conseil d'administration qui relève du Parlement, par l'intermédiaire de l'honorable Jean-Yves Duclos, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et ministre responsable de la SCHL.

La SCHL compte environ 2 000 employés à son Bureau national à Ottawa et dans cinq bureaux régionaux (Atlantique, Québec, Ontario, Colombie-Britannique, Prairies et Territoires).

1.3 Aperçu de la Stratégie nationale sur le logement

La toute première Stratégie nationale sur le logement (SNL) du Canada est un plan de 40 milliards de dollars sur 10 ans qui renforcera la classe moyenne, alimentera notre économie et permettra à plus de Canadiens d'avoir un chez-soi. Par l'entremise de la SNL, le gouvernement fédéral renouvelle son engagement dans le domaine du logement abordable et réunit les secteurs public, privé et sans but lucratif pour créer une nouvelle génération de logements. Cette stratégie historique vise à faire en sorte que les Canadiens de tout le pays aient accès à des logements abordables qui répondent à leurs besoins. Pour atteindre ce but, la Stratégie soutiendra en priorité les Canadiens les plus vulnérables.

La SNL permettra la création de collectivités où il fait bon vivre, où les familles pourront s'épanouir, où les enfants pourront apprendre et se développer, et où les parents trouveront la stabilité et les occasions dont ils ont besoin pour réussir. Elle ouvrira la voie à de nouveaux projets innovants de recherche sur le logement, de collecte de données et de démonstration afin de combler les lacunes de nos connaissances, de diffuser les meilleures idées et de façonner l'avenir de la politique en matière de logement au Canada. La Stratégie offre aussi au gouvernement fédéral de nouvelles possibilités d'innover en concluant des partenariats avec le secteur du logement communautaire, le mouvement coopératif, le secteur privé et le milieu de la recherche. Pour en savoir plus sur la SNL, rendez-vous sur www.chezsoidabord.ca.

1.4 Stratégie nationale sur le logement – Description des programmes d'innovation et de recherche

Au cours des 10 prochaines années, les responsables de la SNL investiront 241 millions de dollars dans de nouveaux outils de collecte de données, des projets de démonstration et des laboratoires de solutions. Ils s'efforceront également de stimuler la recherche sur le logement afin de diversifier les sources d'information et les perspectives. Chacun des programmes d'innovation et de recherche de la SNL a un but précis, et vous devez vous assurer que le programme auquel vous présentez votre candidature est le plus pertinent. Les programmes qui reçoivent des candidatures chaque année sont décrits brièvement ci-après. Pour en savoir plus, consultez les liens suivants :

Le **programme des laboratoires de solutions** permet à des intervenants du secteur de l'habitation d'accéder à des fonds et de collaborer avec des conseillers spécialisés en innovation pour trouver des solutions aux problèmes complexes du secteur de l'habitation à l'aide de méthodes et d'outils novateurs.

Le **Fonds de recherche et de planification de la SNL** offre un soutien aux organismes sans but lucratif et aux organismes non gouvernementaux (fournisseurs de logements, organismes de bienfaisance, gouvernements/organisations autochtones, etc.) pour entreprendre des recherches sur le logement ou des activités de planification de la recherche.

L'**Initiative de démonstrations de la SNL** est destinée aux organisations qui s'associent à des fournisseurs de logements abordables pour mettre en valeur des solutions novatrices (pratiques, technologies, programmes, politiques et stratégies), accroître l'adoption des innovations et reproduire les solutions dans le secteur du logement abordable, en plus de créer et de diffuser des données réelles pour favoriser les décisions fondées sur des données probantes.

Le **Programme de bourses de recherche sur le logement de la SCHL** vise à développer le savoir-faire canadien et à encourager l'excellence en recherche sur le logement en fournissant une aide financière aux étudiants postdoctoraux qui entreprennent des recherches sur le logement dans le cadre de partenariats avec les Instituts de recherches en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.

Le **Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement de la SCHL** récompense les recherches en logement de calibre mondial menées au Canada et fournit un financement aux équipes de recherche afin de promouvoir et d'élargir leurs travaux.

Le **Communauté d'experts du logement (CODEL)** est un réseau collaboratif en ligne d'experts du logement créé pour favoriser l'échange de connaissances et l'élaboration de solutions en matière de logement. Les candidats à tous les programmes d'innovation et de recherche sont encouragés à participer au réseau.

1.5 Aperçu du Programme de prix d'excellence en recherche sur le logement de la SCHL

Les quatre prix suivants sont décernés chaque année.

Médaille du président de la SCHL pour la recherche exceptionnelle sur le logement (20 000 \$)

Cette médaille est le prix le plus prestigieux décerné par la SCHL pour la recherche. Elle souligne une contribution exceptionnelle à la recherche contribuant non seulement à améliorer la connaissance ou la compréhension de l'un des domaines prioritaires de la Stratégie nationale sur le logement, mais visant aussi un domaine d'action prioritaire mis de l'avant par le président et premier dirigeant de la SCHL. Pour cette seconde édition de la Médaille du président, le thème choisi est **Utiliser des solutions réseau pour améliorer l'abordabilité du logement**. Les résultats de la recherche doivent avoir eu des répercussions mesurables dans le milieu universitaire ou dans le secteur de l'habitation.

Un prix en argent est remis au chercheur, à l'équipe de recherche ou à l'organisme ayant mené les travaux de recherche. Les fonds doivent servir à promouvoir et à développer les travaux de recherche récompensés.

Prix Toit d'or pour l'excellence en recherche sur le logement (10 000 \$)

Le Prix Toit d'or pour l'excellence en recherche sur le logement récompense les travaux qui ont contribué à augmenter considérablement les connaissances ou la compréhension de l'un des domaines prioritaires de la Stratégie nationale sur le logement. Les résultats de la recherche doivent avoir eu des répercussions mesurables dans le milieu universitaire ou dans le secteur de l'habitation.

Un prix en argent est remis au chercheur, à l'équipe de recherche ou à l'organisme ayant mené les travaux de recherche. Les fonds doivent servir à promouvoir et à développer les travaux de recherche récompensés.

Prix Toit d'or pour le savoir en action (10 000 \$)

Le Prix Toit d'or pour le savoir en action récompense des initiatives qui comblent l'écart entre les connaissances acquises grâce à d'excellents projets de recherche et ce qu'elles permettent de réaliser dans le secteur de l'habitation. Ce prix vise à reconnaître des initiatives novatrices qui ont énormément apporté au secteur de l'habitation et servent de modèles pour l'application de pratiques exemplaires.

Un prix en argent est remis au chercheur, à l'équipe de recherche ou à l'organisme ayant mené l'initiative. Les fonds doivent servir à promouvoir et à développer les travaux issus de la recherche.

Prix Étoile du Nord pour la recherche sur le logement dans le Nord ou en région éloignée (budget total de 10 000 \$, jusqu'à 5 000 \$ par prix)

Il s'agit d'une bourse de voyage de la SCHL pour la recherche dans le Nord ou en région éloignée. Il offre un financement aux chercheurs qui voyagent dans les régions nordiques et éloignées du Canada pour y mener des travaux de recherche ou de terrain dans un domaine prioritaire de la SNL. L'objectif est d'accroître les connaissances ou de combler des lacunes dans la recherche sur le logement dans les régions nordiques et éloignées. Le sujet peut porter sur toutes les disciplines et tous les champs multidisciplinaires.

La bourse est un prix en argent pouvant atteindre 5 000 \$. Elle est remise à au moins deux étudiants ou membres du corps enseignant à temps partiel qui voyagent dans les régions nordiques ou éloignées du Canada pour y mener leurs travaux.

Pour obtenir des renseignements sur la présentation d'une candidature au Prix Étoile du Nord pour la recherche sur le logement dans le Nord ou en région éloignée, veuillez consulter **le guide du candidat**.

SECTION 2 – DIRECTIVES À SUIVRE POUR LE PROCESSUS DE CANDIDATURE ET LA SOUMISSION

La section 2 contient les renseignements relatifs aux règles et aux procédures de la SCHL concernant le processus de candidature. Il est utile de consulter cette section avant de présenter une candidature afin de vous assurer que celle-ci est complète et conforme à toutes les exigences obligatoires (indiquées ci-dessous).

2.1 Processus de traitement des candidatures reçues

Le portail de candidature est sur [le site Web de la SNL](#).

En soumettant votre candidature, vous et votre équipe convenez de vous conformer aux modalités du présent Guide du candidat ainsi qu'aux modalités énoncées sur le portail de candidature sur le Web.

Un projet de recherche ne peut recevoir qu'un seul prix de recherche sur le logement par période de deux ans. Assurez-vous que le prix auquel vous présentez votre candidature est le plus pertinent pour votre recherche.

2.2 Directives pour la soumission et date limite

2.2.1 Langue de la candidature

Vous pouvez soumettre votre candidature et les documents à l'appui en français ou en anglais.

2.2.2 Directives de livraison et date limite

Le formulaire de candidature qui se trouve sur le portail Web de la SNL doit être utilisé pour soumettre votre candidature et tous les documents à l'appui. Voici le lien à utiliser <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/cmhc-registration>.

Pour les fins de la présente section, l'heure de livraison correspond à l'heure enregistrée par le système de la SCHL recevant la candidature et non à l'heure à laquelle vous l'avez envoyée. Si la SCHL décide de reporter la date limite, la nouvelle date limite sera affichée sur le site Web de la SNL.

Les documents supplémentaires (p. ex., le curriculum vitæ, la lettre de recommandation) doivent être soumis sur le même portail que la candidature.

Pour chaque candidature reçue, un accusé de réception automatisé sera transmis par la SCHL à l'adresse courriel que vous aurez indiquée dans le formulaire. Il est fortement recommandé aux candidats n'ayant pas reçu d'accusé de réception dans les 30 minutes suivant la soumission de leur candidature de communiquer avec la personne-ressource désignée à la sous-section 2.2.4.

Seules les candidatures soumises au moyen du portail seront évaluées. Dans des circonstances exceptionnelles, s'il n'est pas possible de soumettre la candidature en suivant le processus de candidature en ligne (p. ex., dans les régions éloignées sans accès Internet ou s'il est nécessaire d'obtenir la candidature dans un autre format, comme le braille), vous devez communiquer avec la SCHL (voir 2.2.4) au moins sept (7) jours ouvrables avant la date limite pour vérifier si d'autres arrangements peuvent être pris.

2.2.3 Ouverture des candidatures, période de vérification et dates limites

La SCHL ouvrira et vérifiera tout formulaire de candidature reçu au plus tard à la date et à l'heure précisées ci-dessous. Si nous n'arrivons pas à ouvrir une candidature, nous communiquerons avec vous et vous aurez la possibilité de soumettre une version pouvant être ouverte dans les deux heures suivant la réception de l'avis.

2.2.4 Demandes de renseignements

Toute question concernant votre candidature doit être envoyée par courriel à la personneressource suivante:

Agent des Prix d'excellence en recherche de la SCHL

Innovation-Recherche@cmhc-schl.gc.ca

1-800-668-2642

La SCHL ne peut garantir qu'elle répondra aux demandes d'informations reçues moins de **sept (7) jours ouvrables** avant la date limite.

2.2.5 Période de validité de l'offre

Les règles de candidature demeurent valides pour une période n'excédant pas cent vingt (120) jours après la date limite.

2.2.6 Modification de la candidature

Vous **ne pouvez pas** faire d'ajouts, de suppressions, de révisions, ni de modifications à votre candidature ni y joindre des documents après sa soumission.

2.2.7 Responsabilité en cas d'erreur

Même si la SCHL a fait des efforts considérables pour veiller à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent Guide du candidat, il est possible que celui-ci contienne des erreurs. La SCHL ne garantit pas l'exactitude des renseignements, et ceux-ci ne sont pas nécessairement complets ni exhaustifs. La SCHL n'est aucunement responsable envers les candidats pour les pertes ou les dommages découlant d'une erreur qui pourrait être contenue dans le présent Guide du candidat, quelle qu'en soit la cause. Vous demeurez tenu de faire vos propres recherches sur les informations pertinentes, de vous faire une opinion et de tirer vos propres conclusions au sujet des questions qui y sont abordées.

En soumettant une candidature, vous et votre équipe renoncez à toute réclamation ou action en justice envers la SCHL ou ses représentants que vous pourriez avoir à l'égard du processus de candidature ou de toute attribution subséquente d'un prix, sauf s'il existe une preuve démontrant une inconduite délibérée de la part de la SCHL ou de ses représentants. Vous acceptez de ne pas intenter d'action en justice ni d'autre recours contre la SCHL pour tout préjudice découlant du processus de candidature ou de l'attribution subséquente d'un prix. La présente disposition constitue une renonciation complète à votre droit de réclamer des dommages-intérêts, sous réserve de l'exception limitée énoncée ci-dessus.

2.2.8 Vérification de la candidature

La SCHL se réserve le droit de mener toute enquête qu'elle juge appropriée pour vérifier le contenu de la candidature.

2.2.9 Mention de la SCHL

Vous convenez de ne pas utiliser, de quelque façon que ce soit, le nom, le logo ou toute autre marque officielle de la SCHL sans son consentement écrit exprès.

2.2.10 Obligations de la SCHL

En publiant le présent appel de candidatures et en acceptant des candidatures, la SCHL assume l'obligation d'appliquer le processus de manière équitable et transparente. La SCHL n'a nulle obligation d'indemnisation envers vous ni quiconque pour les travaux effectués pour les fins de la candidature.

Vous assumez l'entière responsabilité quant à la soumission de votre candidature au prix dans les règles, dans les délais prescrits et au moyen de la plate-forme de livraison prescrite. Vous assumez tous les risques et toutes les conséquences découlant du défaut de soumettre votre candidature à la SCHL. En aucun cas la SCHL n'assumera de tels risques ou responsabilités.

De plus, si la SCHL ou le comité d'examen détermine qu'aucune candidature ne mérite un prix pour une année donnée, aucun prix ne sera attribué.

SECTION 3 – GUIDE DU CANDIDAT

La section 3 contient des directives pour vous aider à remplir le formulaire de candidature. Elle donne des conseils sur la façon de répondre aux questions afin que la SCHL puisse vérifier votre admissibilité et que les examinateurs disposent de tous les renseignements nécessaires pour bien évaluer votre projet de recherche.

3.1 Section A : choix du prix

Vous êtes prié d'indiquer ici le prix auquel vous posez votre candidature. Vous devez choisir entre :

- le Prix Toit d'or pour l'excellence en recherche sur le logement;
- le Prix Toit d'or pour le savoir en action.

Si vous choisissez le Prix Toit d'or pour l'excellence en recherche sur le logement, vous avez la possibilité d'être pris en considération pour la Médaille du président de la SCHL pour la recherche exceptionnelle sur le logement. Si vous choisissez cette option, vous devrez remplir la section E du formulaire de candidature.

3.2 Section B : description de l'équipe de recherche

Veuillez fournir des renseignements généraux sur le candidat principal, les co-candidats, votre ou vos établissements ou organismes, ainsi que vos coordonnées.

Le candidat principal désigné dans le formulaire de candidature sera la principale personne-ressource pour la SCHL. Cette personne sera invitée à la cérémonie de remise des prix afin d'accepter le prix au nom de l'équipe du projet de recherche. Elle devra également distribuer les fonds et présenter le rapport final à la SCHL. Cette personne doit joindre son CV à la candidature. Elle doit satisfaire aux critères d'admissibilité applicables au candidat principal.

Les co-candidats pourront être désignés après le candidat principal. Ils devront fournir un CV s'ils veulent être reconnus comme faisant partie de l'équipe de recherche.

Si la candidature est retenue, le prix en argent sera versé à la personne ou à l'organisme indiqué dans la candidature. Il appartiendra ensuite à l'équipe de distribuer le prix entre les co-candidats ou les organismes concernés de la manière qu'elle juge appropriée.

3.3 Section C : critères d'admissibilité

Dans cette section, vous devez fournir des renseignements qui nous permettront de vérifier votre admissibilité au programme.

3.3.1 Admissibilité du candidat principal

Pour être admissible à la **Médaille du président** ou aux **Prix Toit d'or**, le candidat principal doit :

- être un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada au moment de sa candidature;
- être un chercheur actif dans un domaine lié au logement*;
- être en règle avec la SCHL.

* Pour l'édition de la Médaille du président de cette année, les chercheurs hors du domaine de l'habitation peuvent soumettre une recherche s'ils peuvent démontrer que le travail soumis peut s'appliquer à l'abordabilité du logement dans l'avenir.

3.3.2 Admissibilité de la recherche

Voici les critères d'admissibilité applicables au projet de recherche :

- Anciens lauréats des Prix d'excellence en recherche sur le logement de la SCHL

Les projets de recherche primés durant une année donnée ne sont pas admissibles à un prix l'année suivante.

- Domaines prioritaires de la SNL

Les recherches que vous soumettez pour la Médaille du président et les Prix Toit d'or doivent porter sur un ou plusieurs des domaines d'action prioritaires de la SNL. Veuillez indiquer le principal domaine abordé dans la recherche ainsi que tout autre domaine prioritaire qui s'applique. L'annexe 1 contient une description des domaines prioritaires de la SNL. Si *Logements pour les plus démunis* est désigné comme domaine prioritaire, vous devrez indiquer les populations vulnérables ciblées. Indiquez la population principale et toute autre population vulnérable ciblées. Voici une liste non exhaustive des populations vulnérables désignées :

- | | |
|--|--|
| • Femmes et enfants fuyant une situation de violence familiale | • Personnes ayant des problèmes de santé mentale et de toxicomanie |
| • Personnes âgées | • Anciens combattants |
| • Jeunes adultes | • LGBTQ2+ |
| • Autochtones | • Groupes racialisés |
| • Personnes handicapées | • Nouveaux immigrants, surtout les réfugiés |
| | • Personnes sans abri |

3.4 Section D : description de la recherche

Dans cette section, vous devez fournir des renseignements sur la recherche présentée pour le prix. Ces renseignements seront communiqués au comité d'examen pour les prix. Étant donné que le comité d'examen est multidisciplinaire, il est recommandé de rédiger les candidatures pour un public non spécialisé et non technique. Vous devrez résumer votre projet et répondre aux questions suivantes :

3.4.1 Résumé (300 mots)

Décrivez les travaux à prendre en considération.

Ce résumé servira à décrire les projets des lauréats lorsqu'ils seront annoncés. Voici quelques suggestions de renseignements à inclure dans votre description :

- Énoncez la question à laquelle vos recherches tenteront de répondre et la réponse.
- Expliquez brièvement comment la recherche se rapporte aux domaines ou aux populations prioritaires de la SNL, ou au thème de la Médaille du président.
- Décrivez brièvement l'équipe de recherche et les organismes concernés.
- Soulignez les répercussions de la recherche.
- Fournissez tout autre renseignement pertinent.

3.4.2 Excellence en recherche et innovation

Innovation (200 mots)

Votre recherche est-elle originale, novatrice et à l'avant-garde du domaine?

Expliquez ou démontrez la façon dont vos travaux de recherche apportent une contribution originale et novatrice à la recherche générale sur le logement (conception, approche ou méthode novatrice de recherche, idées nouvelles ou systèmes nouveaux) dans un ou plusieurs domaines d'action prioritaires de la SNL, ou fournissez des preuves à l'appui.

L'innovation s'entend de l'acquisition de nouvelles connaissances, pratiques ou technologies, ou de l'utilisation créative de nouvelles connaissances, pratiques ou technologies pour relever un défi existant.

Rigueur de la recherche (200 mots)

Les travaux sont-ils suffisamment rigoureux sur le plan de la recherche et de l'éthique?

Dans le cas des projets ciblant des populations autochtones, l'idéal serait qu'un organisme ou une communauté autochtone dirige la recherche. Sinon, décrivez la façon dont les communautés des Premières Nations et les membres de la communauté touchés participent au processus de recherche. Démontrez (peut-être au moyen d'une lettre de recommandation) que les communautés autochtones appuient les résultats de la recherche.

Dans le cas d'autres projets, indiquez si la recherche présentée a fait l'objet d'un examen par les pairs. Énumérez également les partenaires de soutien ou de financement comme les gouvernements, les institutions, les groupes de recherche ou les associations. Décrivez comment la qualité de vos résultats de recherche a été obtenue.

3.4.3 Répercussions démontrées de la recherche

Pertinence (200 mots)

Dans quelle mesure la recherche permet-elle de combler des lacunes dans au moins un domaine prioritaire de la SNL?

Voici quelques exemples selon le domaine prioritaire ciblé par votre recherche :

- **Logement pour les plus démunis** : expliquez comment vos connaissances en recherche peuvent contribuer à améliorer les conditions de logement des Canadiens vulnérables.
- **Offre équilibrée de logements** : expliquez comment votre recherche fournit des renseignements susceptibles d'aider les décideurs à rééquilibrer l'offre de logements.

Répercussions (200 mots)

La recherche fait-elle progresser les connaissances ou l'expertise dans le domaine du logement?

Expliquez comment votre recherche peut avoir des répercussions importantes et positives sur les connaissances en matière de logement, combler des lacunes ou permettre de développer une expertise dans le domaine du logement liée à un ou plusieurs domaines prioritaires de la SNL. Dans certains cas, vous pouvez décrire les répercussions positives que la recherche a déjà eues sur le secteur de l'habitation. Énumérez les résultats tels que les articles publiés, les projets de démonstration ou d'autres indicateurs de l'influence de votre recherche sur les politiques.

3.5 Section E : Thème d'Utiliser des solutions réseau pour améliorer l'abordabilité du logement – Médaille du président seulement

Si vous avez choisi le Prix Toit d'or pour l'excellence en recherche sur le logement et que vous souhaitez être pris en considération pour la Médaille du président, vous devez remplir cette section. Sinon, vous pouvez passer à la section F.

Utiliser des solutions réseau pour améliorer l'abordabilité du logement (300 mots)

Est-ce que la recherche soumise examine et évalue des façons nouvelles et novatrices d'améliorer de manière importante l'abordabilité du logement au Canada?

Expliquez, décrivez ou démontrez comment votre recherche permet d'appliquer des **solutions réseau*** à l'abordabilité du logement au Canada. La recherche pourrait également démontrer ou suggérer comment les solutions réseau expérimentées dans d'autres secteurs d'activité, industries ou géographies peuvent s'appliquer à l'abordabilité du logement au Canada.

Les solutions **réseau** peuvent être définies ainsi :

- Approches visant à fournir des logements abordables par l'intermédiaire de processus multi-dimensionnels et multi-nodaux ainsi que de relations, cadres de travail, collectivités ou pratiques qui mettent mieux à profit les ressources, les connaissances et les outils afin de répondre aux besoins des Canadiens en matière de logement. Les solutions réseau aident à créer de nouvelles connaissances, à réduire les risques, à mettre en commun du financement à coût abordable, à capitaliser sur des occasions et à surmonter les obstacles à l'abordabilité du logement.
- Comme exemples de solutions réseau, il y a, entre autres, les réseaux d'échange de données, les réseaux d'intervenants dans le continuum du logement ou des solutions technologiques interconnectées qui perturbent l'abordabilité du logement.

3.6 Section F : Stratégie de mise en oeuvre (600 mots)

Les fonds versés aux équipes de recherche bénéficiaires doivent servir à promouvoir et à approfondir la recherche récompensée. Dans cette section, vous devez décrire l'approche proposée pour promouvoir et approfondir les répercussions et les résultats de votre recherche au cas où votre équipe recevrait un prix.

Les éléments d'une solide stratégie de mise en oeuvre comprennent :

- le but;
- les publics cibles;
- les objectifs;
- les messages clés;
- les activités promotionnelles;
- le budget;
- un plan d'évaluation (façon dont l'efficacité de chacune des activités sera mesurée).

Ceux et celles qui posent leur candidature à la fois aux Prix Toit d'or pour l'excellence en recherche sur le logement et à la Médaille du président devraient indiquer leur stratégie de mise en oeuvre en deux parties :

- **1^{re} partie** : La stratégie indiquant l'approche proposée pour les Prix Toit d'or pour l'excellence en recherche sur le logement
- **2^e partie** : La stratégie indiquant l'approche proposée pour des activités additionnelles qui seraient entreprises si ils ou elles recevaient la Médaille du président

3.7 Section G : Lettres de recommandation

Trois (3) lettres de recommandation à l'appui de la recherche (maximum de deux pages chacune, en format PDF) doivent être téléchargées dans le portail de demande.

Les références doivent être des autorités reconnues dans le domaine et ne pas avoir de lien personnel avec le candidat principal ou les co-candidats.

Les lettres doivent être datées et signées. Les lettres d'appui signées par plusieurs signataires ne seront pas acceptées. Les lettres doivent inclure le nom du projet de recherche et expliquer dans quelle mesure la référence connaît l'équipe et le projet présentés dans la candidature. Elles doivent également contenir une évaluation globale des réalisations du candidat principal et de l'équipe, y compris une preuve que ces réalisations satisfont aux critères d'évaluation.

Les auteurs des lettres de recommandation doivent envoyer leurs lettres au candidat principal. La SCHL ne peut recevoir de telles lettres.

3.8 Section H : Curriculum vitae

Veillez télécharger un CV ne dépassant pas cinq (5) pages en format PDF pour le candidat principal ainsi que d'autres CVs pour les co-candidats. Veillez inclure les informations suivantes :

- les études;
- l'expérience;
- les publications;
- les distinctions et les prix pertinents obtenus;
- toute autre expérience pertinente.

SECTION 4 – PROCESSUS DE SÉLECTION

La section 4 contient des informations sur le processus de sélection après le dépôt des candidatures.

4.1 Évaluation de l'admissibilité

Les candidatures seront évaluées au cours des mois suivant la date limite pour le dépôt des candidatures, et la décision devrait être communiquée à l'automne 2019. Les prix devraient être remis lors de la prochaine Conférence nationale sur le logement (date à confirmer).

La SCHL commencera par examiner les candidatures pour s'assurer que le projet de recherche et le candidat principal satisfont aux critères d'admissibilité, que la demande est complète et que les documents à l'appui sont fournis. La SCHL communiquera avec tous les candidats pour les informer si leur candidature sera soumise au comité d'examen.

4.2 Comité d'examen

Un comité d'examen multidisciplinaire composé de personnes éminentes du milieu universitaire ainsi que des secteurs privé, public et sans but lucratif évaluera toutes les candidatures complètes admissibles en fonction des critères de sélection préétablis. Le comité d'examen est chargé de recommander les lauréats des prix à la SCHL. La SCHL se réserve le droit de sélectionner les lauréats de ses Prix d'excellence en recherche sur le logement.

4.3 Échelle d'évaluation

Les examinateurs devront évaluer chaque candidature en fonction de l'échelle d'évaluation présentée ci-dessous et des critères d'évaluation décrits à la section 4.4. Ils se serviront de leur jugement pour évaluer la valeur des candidatures en regard de recherches semblables menées au Canada (vos homologues). Dans leurs réponses, les évaluateurs utiliseront l'échelle de 0 à 5 suivante :

- **5 – Excellente** – Se démarque comme étant exemplaire en regard des autres recherches sur le logement au Canada.
- **4 – Très bonne** – La recherche présente un intérêt certain et est un très bon exemple en regard aux autres recherches sur le logement au Canada.
- **3 – Acceptable** – La recherche répond aux attentes normales en matière de recherche sur le logement au Canada.
- **0-2 – Non recommandée** – Il y a des faiblesses à l'égard d'un ou plusieurs critères, et l'attribution d'un prix n'est donc pas recommandée.

Les notes données à chaque question dans le formulaire de candidature seront pondérées, puis converties en pourcentage. Le lauréat recommandé sera celui qui aura reçu la meilleure note parmi tous les candidats ayant obtenu au moins 80 % (Très bon) et n'ayant reçu aucune note « Non recommandée » à l'égard de l'un ou l'autre des critères.

4.4 Critères d'évaluation et pondération

4.4.1 Critères et pondération pour la Médaille du président de la SCHL pour la recherche exceptionnelle sur le logement

Les recherches prises en compte pour la Médaille du président seront évaluées en fonction de deux ensembles distincts de critères. En plus des critères d'excellence en recherche sur le logement (filtre 1), les candidats à la Médaille du président devront obtenir une note d'au moins 80 % sur le thème de l'abordabilité du logement (filtre 2). Le lauréat recommandé pour la Médaille du président sera celui qui aura obtenu la meilleure note parmi les candidats au Prix Toit d'or pour l'excellence en recherche sur le logement qui ont obtenu une note supérieure à 80 % pour le thème de l'abordabilité du logement.

Filtre 1 : Critères d'excellence en recherche sur le logement

- Excellence en recherche et innovation (40 %)
 - Innovation (20 %)
 - Rigueur de la recherche (20 %)
- Répercussions démontrées de la recherche (30 %)
 - Pertinence (15 %)
 - Répercussions (15 %)
- Transmission du savoir (20 %)
- Présentation (10 %)

Filtre 2 : Thème d'utiliser des solutions réseau pour améliorer l'abordabilité du logement

Veuillez consulter la section 3 pour obtenir une description des questions connexes du formulaire de candidature.

4.4.2 Critères et pondération pour le Prix Toit d'or pour l'excellence en recherche sur le logement

La pondération des critères pour le Prix Toit d'or pour l'excellence en recherche sur le logement est indiquée ci-après. Ce prix met l'accent sur l'excellence en recherche et l'innovation :

- Excellence en recherche et innovation (40 %)
 - Innovation (20 %)
 - Rigueur de la recherche (20 %)
- Répercussions démontrées de la recherche (30 %)
 - Pertinence (15 %)
 - Répercussions (15 %)
- Plan de transmission du savoir (20 %)
- Présentation (10 %)*

* La présentation fait référence à la clarté de la candidature et de l'énoncé et à la mesure dans laquelle celle-ci est facile à évaluer.

Veuillez consulter la section 3 pour obtenir une description des questions connexes du formulaire de candidature.

4.4.3 Critères et pondération pour le Prix Toit d'or pour le savoir en action

La pondération des critères pour le Prix Toit d'or pour l'excellence en recherche sur le logement est indiquée ci-après. Ce prix met l'accent sur les répercussions démontrées de la recherche :

- Excellence en recherche et innovation (30 %)
 - Innovation (15 %)
 - Rigueur de la recherche (15 %)
- Répercussions démontrées de la recherche (40 %)
 - Pertinence (20 %)
 - Répercussions (20 %)
- Plan de transmission du savoir (20 %)
- Présentation (10 %)*

* La présentation fait référence à la clarté de la candidature et de l'énoncé et à la mesure dans laquelle celle-ci est facile à évaluer.

Veuillez consulter la section 3 pour obtenir une description des questions connexes du formulaire de candidature.

SECTION 5 – MODALITÉS DE FINANCEMENT

La section 5 contient des informations relatives aux modalités de financement si votre candidature est retenue.

5.1 Modalités de financement

Pour obtenir les fonds liés au prix, le lauréat doit signer une convention qui établit les modalités du versement desdits fonds. Les fonds doivent servir à promouvoir et à approfondir les travaux de recherche récompensés.

5.2 Cérémonie de remise des prix

La Médaille du président et les Prix Toit d'or seront présentés lors d'une cérémonie de remise des prix qui aura lieu à l'automne 2019. Les candidats principaux responsables des projets lauréats devront assister à cette cérémonie pour recevoir publiquement leur prix (les frais de déplacement et de conférence seront payés par la SCHL conformément à la Politique sur les déplacements).

5.3 Livrables

Le candidat principal devra présenter un rapport dans les six (6) mois suivant le versement du financement. Ce rapport doit mettre en évidence la façon dont les fonds ont été utilisés pour promouvoir et approfondir les travaux de recherche récompensés. Il doit également contenir une évaluation de la stratégie de mise en oeuvre.

ANNEXE 1 – DOMAINES PRIORITAIRES DE LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT

Votre recherche doit cadrer avec les domaines prioritaires suivants :

Domaines prioritaires

Logements pour les plus démunis

- Améliorer le logement des personnes les plus vulnérables, notamment les itinérants et les personnes ayant des besoins particuliers, ainsi que l'aide leur étant destinée.
- Rendre le logement plus abordable pour les ménages à faible revenu.

Durabilité du logement communautaire

- Améliorer la durabilité du logement communautaire et renforcer les capacités dans ce secteur.

Logement des Autochtones

- Améliorer les conditions de logement des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- Accroître l'autonomie et le potentiel des Autochtones en matière de logement.

Logement dans le Nord

- Améliorer les conditions de logement dans les territoires du Canada.

Logements et collectivités durables

- Améliorer le rendement, la durabilité et l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Augmenter l'offre de logements près du transport en commun, du travail, des services de soutien et d'autres services dans des collectivités accessibles, à revenus mixtes, convenant à tous les âges.

Offre équilibrée de logements

- Augmenter l'offre de logements locatifs au Canada.
- Préserver et moderniser le parc de logements locatifs.
- Tenir compte de l'évolution des besoins des Canadiens en matière d'accès à la propriété.

Veillez vous rendre à schl-snl.gc.ca pour obtenir de plus amples renseignements à propos des domaines et des groupes de population prioritaires de la SNL.

